

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient le 06 décembre 2019 au CRE de Bretagne.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les membres actifs du CRE de Bretagne pouvaient voter par correspondance et sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2019,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2019,
- Point n° 3 – Budget prévisionnel 2020,
- Point n° 4 – Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE de Bretagne et sur le bulletin de vote électronique.

Participation des votants

	Membres actifs	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	307	3 174
Nombre de votants	77	989
En pourcentage	25,08 %	31,16 %

Le quorum a été atteint tant en nombre de votants qu'en nombre de voix, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Votes des résolutions objet du scrutin en pourcentage et nombre de voix

Vote n° 1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2019

	Nombre de voix	%
Oui	953	98,96
Non	10	1,04

Vote n° 2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2019

	Nombre de voix	%
Oui	953	98,96
Non	10	1,04

Vote n° 3 – J'approuve le budget prévisionnel 2020

	Nombre de voix	%
Oui	953	98,96
Non	10	1,04

Les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15h30.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Hervé GELEBART
Président du CRE Bretagne



Catherine CLIVIO
Présidente de la Commission de Surveillance des
Opérations de Vote

